

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 30 Mars 2016 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Vours Marie Agnès, Lavergne Guillaume, Vergne Jérôme

Procurations : Boudet Jean Bernard pouvoir à Gilles FAU, Vours Marie Ange pouvoir à Cassabois Marie Pierre, Salvan Elisabeth pouvoir à Lavergne Guillaume.

Absent excusé : Lamic Pascal

Date de convocation : 22 Mars 2016

Secrétaire de séance : Vours Marie-Agnès

Le Mercredi 30 Mars 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 09 Février 2016

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote comptes administratifs et de gestion 2015 commune et assainissement.

- Présentation des résultats du compte administratif commune qui se résument ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	410 501.72 €
montant recettes	399 371.09 €
résultat de l'exercice	- 11 130.63 €
reprise excédent antérieur	58 464.06 €
résultat cumulé	47 333.43 €
Section investissement	
montant dépenses	48 335.46 €
montant recettes	56 681.32 €
résultat de l'exercice	8 345.86 €
reprise excédent antérieur	- 7 820.29 €
résultat cumulé	525.57 €
Restes à réaliser	
dépenses	16 089.00 €
recettes	0.00 €
solde	16 089.00 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre CASSABOIS désignée présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

section exploitation	
montant dépenses	29 787.56 €
montant recettes	34 425.48 €
résultat de l'exercice	4 637.92 €
reprise excédent antérieur	4 953.96 €
résultat cumulé	9 591.88 €

Section investissement	
montant dépenses	18 569.74 €
montant recettes	18 191.46 €
résultat de l'exercice	-328.28 €
reprise déficit antérieur	-3 013.79 €
résultat cumulé	-3 392.07 €
Restes à réaliser	
dépenses	0.00 €
recettes	0.00 €
solde	0.00 €

Madame Marie Pierre CASSABOIS présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote (Monsieur le Maire s'étant retiré à nouveau au moment du vote).

Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les comptes de gestion dressés par Madame DEWAILLY receveur municipal dont les montants sont identiques aux comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire, n'appelant ni observation ni réserve sont également approuvés.

3. Affectation des résultats 2015 commune et assainissement.

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 47 333.43 € :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser	16 089.00 €
	16 089.00 €

Affecte au BP 2014 en réserves au compte 1068 de la section investissement	16 089.00 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	31 244.43 €

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 591.88 € :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	3 392.07 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
	3 392.07 €
Affecte au BP 2014 en réserves au compte 1068 de la section investissement	3 392.07 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	6 199.81 €

4. Adhésion Cauvaldor - Commande groupée diagnostic Accessibilité Ad Ap

Considérant que les gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) non accessibles au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

Considérant le besoin préalable de réaliser un diagnostic accessibilité des ERP relevant de la communauté de communes mais aussi de certaines communes du périmètre communautaire,

Considérant l'intérêt économique pour les collectivités et établissements publics de se grouper pour procéder à la réalisation d'un diagnostic accessibilité de leurs ERP, dans le cadre d'un groupement de commande,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité moins une abstention :

-DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne dans le cadre de la passation du marché de prestation intellectuelle en vue de la réalisation d'un diagnostic portant sur l'accessibilité des ERP communautaires et communaux,
-ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire,
-DESIGNE la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne en qualité de coordonnateur du groupement,
-PRECISE que le coordonnateur fera l'avance des frais de fonctionnement du groupement qui seront ensuite facturés à chaque commune cocontractante de manière équitable ;
- **PRECISE** que le coordonnateur sera chargé de la rédaction des pièces du marché selon la procédure adéquate, en accord avec les communes concernées sur la constitution du Dossier de Consultation et en assurera l'exécution et le suivi administratif et financier, pour l'ensemble des membres.
Chaque membre du groupement sera chargé, en ce qui le concerne, du suivi de la réalisation et du contrôle de la prestation.

5. Mensualisation versement IAT

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année, une délibération était prise pour le versement de l'IAT aux agents relevant des cadres d'emploi de la filière technique et de la filière administrative. Toutefois, en application de la réglementation, il y a lieu d'effectuer le versement selon un rythme mensuel. Il propose aux membres du Conseil de fixer le montant de chaque enveloppe à l'identique de 2015 en effectuant un versement mensuel.

Adopté à l'unanimité.

6. Commerce Compte rendu entretien

Proposition de revenir sur l'idée première, à savoir mettre un four à côté de l'épicerie et regrouper l'épicerie et la boulangerie en faisant valoir l'intérêt du commerce pour eux deux et ceci, afin de pérenniser ce commerce.

Il n'y a pas de reprise possible si la boulangerie reste au même endroit, toutefois il y a un problème pour mettre un four dans cette épicerie sans réaménagement du local existant - enveloppe à 70 000 € (Pour un agrandissement de 70m², mais aussi possibilité de réduire la surface du magasin actuel et de créer un agrandissement de 20m² pour réduire le coût).

- four électrique avec problème de puissance du compteur... d'où intérêt à acheter le four qui se trouve dans l'actuelle boulangerie.

Discussion sur le loyer fixé aujourd'hui à 500 €. Voir pour négocier la reprise afin de payer le déplacement de ce four et trouver un terrain d'entente.

Contact auprès de la CCI pour voir comment la procédure pourrait se faire, comme cela avait été fait en 2000, afin de trouver une solution. Voir les aides que l'on peut obtenir à hauteur de 30 % : Région 20 % et FISAC à confirmer.

7. Commission culture et patrimoine.

Bilan de la journée citoyenne à Barrières, participation nombreuse des membres de l'association DECLAM, plus quelques élus de MIERS. Les pierres ont pu être évacuées. Plusieurs arbres ont été plantés. L'association DECLAM propose de restaurer les bâtiments agricoles face à la maison restaurée en 2015.

Restauration du four - Une ou deux réunions sont à prévoir pour réhabiliter ce four. Prévoir le financement des matériaux pour la reconstruction de ce four évalué à un montant de 2 000 ou 3 000 € qui pourrait se faire en régie, établir une liste de matériel pour les travaux du four.

Centre d'Interprétation Architecture et Patrimoine. Cauvaldor a acheté le Château de Carennac et le met à la disposition du CIAP. Il a pour mission de mettre en valeur les richesses patrimoniales, géologiques, architecturales. Il présentera des expositions temporaires, créera un fond documentaire. Il s'adressera à la population locale, aux scolaires et aux touristes. Gilles Fau a assisté aux premières réunions du CIAP.

8. Questions diverses.

- Organisation du pot de départ à prévoir pour Marie-Laure, secrétaire de mairie à la retraite en Avril
- Arrêt maladie de Lydia (Ecole) - Problème pour le remplacement sur les dix jours d'absence ainsi que sur l'heure de repos journalière dont elle peut bénéficier étant enceinte depuis plus de 3 mois.
Voir avec le SIVU scolaire si la personne qui fait les remplacements serait disponible.
- Horaires d'Isabelle, la nouvelle secrétaire de mairie :
Lundi - de 14 h 00 à 18 h 30
Mardi - de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30
Jeudi - de 14 h 00 à 18 h 30
Vendredi - de 8 h 30 à 12 h 30
Pas de changement quant aux heures d'ouverture.
- Commission des Finances fixée au Mercredi 06 Avril à 20 h 30.

Fin de séance à 23 h 45